



Congrès 2024

5-7 juin

SIX-FOURS-LES PLAGES

Bilan d'activité

2021-2024

Sommaire

Préambule	5
A/ Une concentration qui s'accélère, un pluralisme malmené	6
1/ Des États généraux de l'information (EGI) hors sol	6
2/ Journaliste, une profession mise à mal	7
3/ Notre précarité, c'est votre désinformation	9
B/ Le SNJ-CGT conforté dans son action de transformation	10
1/ Une forte progression du nombre de syndiqués	10
2/ Des résultats électoraux stables qui confirment notre 2 ^e place	11
3/ Des outils de communication en développement	13
C/ Bilan du programme européen « les syndicats pour une reprise équitable »	15
D/ Une activité internationale en constante progression	16
E/ Bilan d'activité des élus à la CCIJP et à la CAJ	18
1/ La CCIJP	18
2/ La Carte de presse internationale (carte FIJ)	20
3/ La commission arbitrale des journalistes (CAJ)	21
F/ Bilan de la commission femmes mixité : un avenir pavé de pétales de roses	23
G/ Les évènements importants depuis le congrès de Lille en juin 2021	24

Ce bilan a pour ambition d'évaluer notre activité syndicale depuis notre congrès de Lille de juin 2021 à partir des orientations que nous avons définies collectivement et de l'évolution de la situation économique, sociale et politique.

« Résultat du démantèlement du programme du CNR et des compromis d'après 1945, le monde de 2024 ressemble de façon saisissante à celui des années 30 : multiplication des conflits armés et extrême droite au pouvoir ou à ses portes. « Plutôt Hitler que le Front populaire », ce triste slogan semble redevenu d'actualité pour une partie du capital. La dynamique est mondiale mais rien n'est écrit d'avance : Brésil, Pologne, Espagne, la vaste mobilisation, notamment syndicale, a empêché l'extrême droite d'arriver ou de revenir au pouvoir. »

« Il est minuit moins le quart. »

Préface de Sophie Binet à la réédition du programme du Conseil National de la Résistance chez Grasset

Depuis notre dernier congrès, la Russie a envahi l'Ukraine, entraînant son cortège de violences, de morts, de blessés et de destructions. La CGT a immédiatement condamné cette attaque, exigé le retrait des troupes russes et une solution diplomatique pour une paix juste et durable. Tout en apportant son aide à nos camarades syndicalistes ukrainiens et en n'oubliant pas de dénoncer la politique antisociale du président Zelensky.

Plus récemment, après l'attaque meurtrière (et ses 1 200 morts) opérée en octobre 2023 par le Hamas en Israël, un déluge de feu s'est abattu sur Gaza, faisant des dizaines de milliers de morts parmi les civils palestiniens, sous couvert de lutte contre le terrorisme. Là encore, la CGT a condamné l'attaque perpétrée par le Hamas, tout en exigeant un cessez-le-feu, une paix juste et durable et le droit à l'autodétermination pour le peuple palestinien. Après beaucoup de tergiversations, la communauté internationale semble mettre une pression accrue sur Israël, mais pendant ce temps, le massacre continue. En France, tout en s'alarmant du sort des Palestiniens, le pouvoir réprime les expressions de lycéens, étudiants, organisations syndicales, politiques ou associatives qui, précisément, dénoncent les exactions du pouvoir israélien.

Comme toujours dans les conflits armés, les journalistes ont payé un lourd tribut, en Ukraine et plus encore en Palestine, où le Syndicat de journalistes palestiniens et la Fédération internationale des journalistes comptent plus de cent professionnels des médias tués.

Les élections européennes auront lieu juste après notre congrès. Selon les sondages, en France mais aussi ailleurs en Europe, les intentions de vote pour l'extrême droite sont à un très haut niveau. Pourtant, comme le prouvent les votes de l'extrême droite au Parlement européen - contre la protection de l'environnement, contre l'égalité salariale, contre un revenu minimum européen... -, le monde du travail a tout à craindre d'une telle montée en force.

« Je ferai tout pour [que les Français] n'aient plus aucune raison de voter pour les extrêmes », avait promis Emmanuel Macron après son élection en 2017. Une autre élection présidentielle a eu lieu depuis et le Rassemblement national n'a jamais paru aussi proche des portes du pouvoir. Peut-on s'en étonner quand le camp présidentiel offre à la droite dure et à l'extrême droite un boulevard tel que la loi sur l'asile et l'immigration, qui durcit fortement les conditions de vie des étrangers et les désigne comme boucs émissaires ?

Toute honte bue, le Président et son Premier ministre continuent de se présenter, notamment par débat télévisé, en rempart contre l'extrême droite. Cette mise en scène du « eux ou nous » ne fait qu'exclure du débat les autres forces politiques et ériger le RN en « premier opposant ». Une stratégie hautement dangereuse, tant l'impopularité de la politique gouvernementale est grande, sur le fond comme sur la méthode. Ainsi, des millions de personnes dans la rue - avec au premier rang une intersyndicale unie, dans laquelle la CGT a eu un rôle moteur - n'ont malheureusement pas empêché l'adoption d'un report de 62 à 64 ans de l'âge de la retraite, à l'heure où tous les indicateurs montrent la faible part de seniors terminant leur carrière en situation d'emploi.

Idem pour l'assurance chômage, à l'heure où se profile un nouveau durcissement des conditions d'accès à l'indemnisation, de son montant et de sa durée. Non content de limiter au sein de l'Unedic, via des lettres de cadrage, le jeu des négociations entre organisations syndicales et patronales, le gouvernement prend désormais carrément la main, en imposant ses mesures.

Plus que jamais, c'est d'une alternative politique crédible, progressiste et humaniste, dont nous avons besoin. Un débat dans lequel la CGT compte bien prendre toute sa place, en mettant à disposition son analyse, ses propositions et ses revendications.

A/ Une concentration qui s'accélère, un pluralisme malmené

1/ Des États généraux de l'information hors sol

Lors de la campagne présidentielle de 2022 M Macron a annoncé -en cas de réélection- et pour « protéger l'information libre face aux ingérences » -le lancement d'états généraux concernant le droit à l'information afin de « pérenniser le financement de l'information libre et indépendante ».

Les États généraux de l'information (EGI) ont été lancés le 3 octobre 2023. Présidés par Bruno Patino, le président d'Arte, et pilotés par le secrétaire général de Reporters Sans Frontières (RSF) Christophe Deloire, les EGI doivent permettre d'établir un diagnostic au travers de 5 groupes de travail et de la consultation des citoyens (via le CESE), pour aboutir à des propositions à l'été 2024.

D'abord totalement ignorée, l'intersyndicale journalistes a dû taper du poing sur la table pour pouvoir être auditionnée. Une fois de plus la voix des représentants des journalistes ne semblent pas peser lourd dans un processus voulu par Macron et dont nous n'attendons pas grand-chose malheureusement. L'annonce de la holding/fusion des sociétés de l'audiovisuel public alors que les EGI n'ont même pas terminé leur travail montre bien que ce processus « présidentiel » s'apparente une nouvelle fois à un « gadget » dont les conclusions pourraient faire « pschitt ».

La volonté de mettre au pas l'audiovisuel public est plus qu'inquiétante. Elle n'est pas nouvelle et il faut rappeler que M Macron avait déclaré en 2017 que l'audiovisuel public était « *une honte pour nos concitoyens* ». Après avoir fragilisé son financement avec la suppression de la redevance le gouvernement et la ministre de la Culture Dati s'attaquent à la gouvernance en voulant imposer au forceps une fusion de France Télévision, Radio France et l'INA. En gros refaire l'ORTF en 2024 ! Cette nouvelle attaque intervient alors qu'il y a en parallèle une volonté de remettre en cause la singularité du service public et en particulier de France Inter. La mise à pied de Guillaume Meurice et sa convocation à un entretien préalable pouvant conduire à son licenciement est une attaque très claire contre la liberté de ton et d'expression. De plus, alors que les risques de voir l'extrême droite accéder au pouvoir en 2027 sont réels, le retour à une « ORTF » serait une aubaine pour elle !

Le 15 mars dernier, nous avons célébré les 80 ans de l'adoption du programme du Conseil national de la Résistance. CNR où la CGT a joué un rôle majeur, en particulier avec Louis Saillant son dernier président à partir de septembre 1944. Dans ce programme, connu sous le nom « Les Jours Heureux », *la liberté de la presse, son honneur et son indépendance à l'égard de l'État, des puissances d'argent et des influences étrangères* était une priorité.

Ainsi plusieurs ordonnances, dès 1944, visent à organiser un nouveau système médiatique garantissant la liberté d'expression et un pluralisme de la presse, alors que la quasi-totalité des journaux avait collaboré avec l'occupant. L'un des objectifs est de lutter contre la concentration des entreprises de presse : elles précisent qu'il n'est pas possible pour un même patron de presse d'être aux commandes de plusieurs titres et d'exercer une fonction extérieure. La concentration verticale, de la production de papier à la distribution des journaux, est proscrite.

80 ans plus tard, le secteur de l'information vit une période plus que trouble. Défiance forte des citoyens dans les médias, concentration accélérée des groupes médiatiques, perte d'indépendance des journalistes face à la pression des milliardaires mais aussi à celle de l'Etat, audiovisuel public dans la

tourmente malgré ses succès, prolifération des fake-news, d'idées complotistes et nauséabondes sur les réseaux sociaux.

La grève historique des journalistes du JDD l'été dernier, opposée à l'arrivée de Geoffroy Lejeune de Valeurs Actuelles -avec malheureusement l'issue que l'on connaît (le départ de la rédaction et la mise en œuvre d'une ligne éditoriale réactionnaire), la garde à vue et la perquisition de la journaliste d'investigation du média Disclose Ariane Lavrilleux en septembre 2023, la convocation par la police judiciaire de Lille de trois journalistes de Libération, toujours en septembre 2023, et enfin la 21^{ème} place de la France place dans le classement mondial 2024 de la liberté de la presse de RSF, montrent bien l'urgence de la situation.

En 2024, en France, l'indépendance de l'information est en péril. Et pourtant elle constitue un « bien commun » qui concourt à l'exercice de la citoyenneté et de la démocratie et relève de l'intérêt général. Or, la perte de confiance des Français envers les médias, qu'ils considèrent comme trop proches des pouvoirs politiques et économiques, se confirme d'année en année.

Pourtant comme le disait Albert Londres « *le métier de journaliste n'est pas de faire plaisir, non plus de faire du tort, il est de porter la plume dans la plaie.* »

Au moment où les géants du numérique ont envahi notre espace informationnel et qu'il y a clairement une concurrence déloyale vis-à-vis des médias traditionnels,

Au moment où la propriété des médias les plus influents par des groupes d'intérêt économique alimente le doute sur l'indépendance de l'information,

Au moment où des institutions nationales ou supranationales tentent de limiter le pouvoir d'enquête des médias et entravent la liberté d'informer, en invoquant la nécessité du « secret » à propos d'intérêts économiques, de sujets touchant à la santé ou à l'évasion fiscale,

Il y a urgence à ce que la société s'empare de la question du droit à l'information et de son corollaire : le droit d'être informé.e.

Les méthodes brutales du groupe Vivendi et de Bolloré ont permis de mettre en lumière la mainmise des groupes industriels et financiers sur les médias français. Le SNJ-CGT dénonce cette concentration que les salarié.es des médias doivent supporter depuis longtemps maintenant, mais aussi celles et ceux des industries culturelles, voire du spectacle vivant.

En 2024, la démonstration est faite. Alors qu'on nous a longtemps expliqué que les milliardaires allaient sauver la presse, la concentration se traduit par moins d'emplois et en particulier moins de journalistes. La concentration, c'est aussi davantage de précarité pour une profession malmenée : plus de 25 % de précaires, et un salaire moyen qui stagne depuis 20 ans. La concentration est donc néfaste pour l'emploi, et elle l'est bien sûr aussi pour la qualité de l'information, en particulier sur le choix des sujets mis en avant ou au contraire censurés.

2/ Journaliste, une profession mise à mal

L'image des journalistes est profondément dégradée mais pourtant le métier continue d'attirer, malgré des conditions d'exercice qui laissent à désirer : course après le temps, surcharge de travail, contraintes de format, pressions de l'actionnaire. Sur le terrain, la sécurité fait également défaut. Un réel pluralisme et de nouveaux droits dans les rédactions sont donc à conquérir.

• Journaliste pour quoi faire ?

Si le métier de journaliste continue d'attirer, il est aussi celui que quittent 40 % des jeunes recrues au bout de sept ans, comme l'ont montré les chercheurs Jean-Marie Charon et Amandine Degand. En cause : la fatigue physique et morale, une précarité sans issue, une difficulté à exercer correctement sa mission d'informer, la dépréciation du métier vécue jusque dans son propre entourage.

Il y a aussi les promesses non tenues, comme celle de l'invention d'un « nouveau journalisme » grâce aux technologies numériques. Si ces dernières ont permis à faire émerger de nouvelles écritures

journalistiques, elles ont également, sous prétexte de nouveaux outils, ajouté leur lot de tâches techniques - voire marketing - et de polyvalence forcée à des journalistes qui manquent de plus en plus de temps pour exercer le cœur de leur métier : collecter l'information, la vérifier et la mettre en perspective.

Baisse des effectifs, surcharge de travail et risques psycho-sociaux, perte de sens : la boucle est bouclée. S'y ajoute l'émergence d'une intelligence artificielle génératrice de contenus, dont les mises en place dans les entreprises de presse sont opaques et sans concertation et qui fait courir des risques majeurs sur l'emploi des journalistes, mais aussi sur la qualité de l'information, au mépris du droit d'auteur comme de la traçabilité des sources utilisées par les algorithmes.

• Une profession qui ne reflète pas assez la diversité de la société

Il faut aussi ouvrir la profession à des profils qui ont aujourd'hui toutes les peines du monde à s'y faire une petite place ou dans de telles conditions que l'écoeurement et l'abandon guettent constamment. Si la profession se féminise -encore trop peu dans les postes de direction, beaucoup de formes de discrimination perdurent, en particulier liées à l'origine sociale ou ethnique.

La question du racisme dans les médias en France, sujet tabou ou souvent mis sous le tapis, a fait l'objet de très peu de travaux. L'enquête du SNJ-CGT réalisée en 2022 n'en prend que plus d'importance. Elle trouve son point de départ au congrès de Lille, en juin 2021. Le syndicat a fait le constat d'une certaine forme de rareté des témoignages publics liés au racisme au sein des rédactions, et du manque de données sur le sujet, alors même que les syndicalistes sur le terrain – dont une part, par ailleurs, victimes de racisme dans la profession – sont confronté·es à ce fléau au quotidien. Décision est alors prise par les congressistes de planifier un travail syndical spécifique sur le sujet, qui a abouti à une enquête inédite aux résultats clairs :

– Les témoignages insistent sur l'absence de diversité comme facteur responsable d'une ambiance au travail, propice au racisme. Cet aspect revient régulièrement dans les questionnaires et est développé par nombre de témoins. Les quotas de « journalistes racisé·es » sont parfois utilisés par certains médias pour se dédouaner de racisme.

– Les conséquences décrites par les victimes dans leurs témoignages alertent : perte de confiance, dépression, volonté de quitter la profession, perte d'emploi, difficulté à retrouver du travail, reconversion, etc.

• Faire son métier en sécurité

Travailler autrement, c'est également travailler « en sécurité » dans tous les sens du terme. Pouvoir exercer sa mission d'information sur le terrain, sans craindre les agressions ou les entraves. Dans le cas particulier des manifestations, ces violences à l'égard des journalistes peuvent provenir de manifestants, mais, bien souvent, des forces de l'ordre. Des mobilisations, dans lesquelles le SNJ-CGT a pris une part importante, ont permis d'aboutir à une censure partielle par le Conseil d'État de la loi « sécurité globale », à une réécriture du SNMO (schéma national du maintien de l'ordre). Cependant trop de journalistes sont encore entravés dans l'exercice de leur profession.

Le SNJ-CGT a dénoncé la tentative menée par plusieurs pays - France en tête - d'introduire une exception de « sécurité nationale » dans le cadre de la loi sur la liberté des médias (*European Media Freedom Act*, EMFA) adopté le 13 mars dernier par le Parlement Européen.

Si avec cette loi, «*il sera interdit aux autorités de faire pression sur les journalistes et les rédacteurs en chef pour qu'ils révèlent leurs sources, par exemple en les plaçant en détention, en leur infligeant des sanctions, en perquisitionnant leurs bureaux ou en installant des logiciels de surveillance intrusifs sur leurs appareils électroniques*», l'utilisation de logiciels espions n'est toutefois pas totalement bannie malgré les révélations concernant les logiciels Pegasus et Predator en Grèce, en Hongrie, en Pologne ou encore en Espagne. Sous pression en particulier de la France une exception à l'utilisation de tels logiciels en cas de «*menace pour la sécurité nationale*» sera permise (avec l'autorisation d'une autorité judiciaire).

Ce chapitre sur la sécurité ne serait pas complet sans évoquer le cyber-harcèlement que subissent trop de journalistes lorsqu'ils travaillent sur des sujets sensibles, parmi lesquels le décryptage des mouvements d'extrême droite. Menaces, insultes, sexisme, racisme, homophobie... leur vie peut devenir un véritable enfer.

3/ Notre précarité, c'est votre désinformation

Il est clair que sans décisions fortes dans ce domaine, les EGI passeraient à côté d'un de leurs défis majeurs. C'est le sens de la contribution du SNJ-CGT aux EGI adressée à ce sujet.

Le constat est accablant :

- En 2023, la CCIJP a accordé 34.444 cartes de journalistes professionnels (+1,26% par rapport à 2022), dont 8.770 à des journalistes rémunérés à la pige ou en CDD (25%) et 1.233 à des journalistes au chômage (5%). Soit 30% de précaires (27% en 2020). Et encore, ces chiffres excluent par définition les journalistes trop précaires pour remplir les critères CCIJP.
- Le nombre de correspondants locaux de presse (CLP) est estimé à 30.000, parmi lesquels un bon nombre effectue un travail de journaliste localier mais sans en avoir le statut, rémunéré à de très faibles niveaux, comme "travailleur indépendant".
- Lutter contre la précarité des journalistes, ce n'est pas seulement une question de "justice sociale", mais également un souci de qualité d'information, possible seulement à des conditions sociales et matérielles garanties. Un de nos slogans le résume: "Notre précarité, c'est votre désinformation".
- Le faible niveau des salaires dans les rédactions est également un problème majeur. Entre 2021 et 2022, la salaire médian des journalistes en général a baissé de 5,2% et de 2,4% pour les journalistes pigistes (données CCIJP).
- Les négociations annuelles obligatoires de branche sur les salaires nous le rappellent constamment : nombre de grilles de salaires débutent sous le Smic ou à peine au-dessus. Et les augmentations obtenues (quand il y en a) sont sans rapport avec le niveau (actuel et cumulé sur les dernières années) de l'inflation. Le décrochage s'aggrave d'année en année.
- Bien qu'imposée par la loi depuis 1972, l'obligation d'égalité salariale entre femmes et hommes est loin d'être respectée. Chez les journalistes en CDI (chiffres CCIJP 2022), la différence moyenne de salaire mensuel est de 289 euros.
- La précarité, c'est également être à la merci permanente d'un rachat de son entreprise de presse et d'un dévoiement consécutif de sa ligne éditoriale. Les rédactions d'I-Télé, Europe 1, JDD, Prisma Média... ont connu des centaines de départs contraints, en clause de cession.

Pour répondre aux EGI voulu par Macron le SNJ-CGT a participé aux États généraux de la presse indépendante, à l'initiative du Fonds pour une Presse Libre, avec plus de 90 médias et organisations. Ce travail a permis la présentation le 30 novembre 2023 de 59 propositions à partir de trois constats que nous partageons :

- l'urgence de réformes ambitieuses de notre système d'information dont la dégradation ne cesse de s'accélérer.
- la nécessité de stopper les offensives multiples lancées par les puissances politiques et économiques contre un journalisme indépendant, d'intérêt public et au service des citoyennes et citoyens.
- l'obligation commune de reconstruire une relation de confiance entre les médias et les lecteurs, auditeurs et téléspectateurs.

Le SNJ-CGT ne partage pas la totalité des 59 propositions mais une bonne partie d'entre elles. Nous pensons que le *statu quo* actuel est délétère et que l'inaction des pouvoirs publics n'est plus tenable et qu'elle est un danger pour la vitalité de notre démocratie.

Mais le débat sur l'information ne doit pas être un débat d'initiés. C'est l'ensemble de la société qui doit s'en emparer. Le SNJ-CGT a d'ailleurs participé au processus engagé par le CESE, en particulier l'avis de la commission Culture (*Agir pour une information fiable, indépendante et pluraliste au service de la démocratie*).

B/ Le SNJ-CGT conforté dans son action de transformation

Le congrès de Lille en juin 2021 avait été marqué par la pandémie. Reporté d'un an puis repoussé une nouvelle fois il s'était tenu alors que l'état d'urgence sanitaire perdurait. Pendant toute cette période compliquée nous avons du adapter notre organisation afin de poursuivre l'activité et surtout être réactif face aux demandes des adhérents. En privilégiant bien évidemment la sécurité des salariés et militants du syndicat. Mais la crise sanitaire nous a également permis d'inventer de nouvelles pratiques syndicales avec en particulier la multiplication de réunions en visio conférence ou en format hybride (ce qui d'ailleurs n'est pas idéal).

Avec 1120 adhérents au 31/12/2020 le syndicat avait progressé d'une centaine d'adhérents depuis le congrès de 2017. Lucides sur notre bilan des orientations votées en 2017 nous écrivions en 2021 à Lille :

« Difficulté, enfin, de revisiter notre fonctionnement , comme nous l'avions décidé en 2017 au congrès de Montreuil : Il est donc primordial de nous interroger sur nos modes de fonctionnement afin d'être mieux structurés, plus efficaces, sans forcément demander plus de disponibilités à chacun. A l'issue d'un mandat exceptionnellement long (plus de quatre ans) du fait de la crise sanitaire, entraînant un essoufflement logique des instances de direction, le bilan est clair : le syndicat fonctionne encore de manière trop verticale et manque de coordination. Le Comité national n'est pas assez participatif et doit être davantage impliqué dans l'action du syndicat, en étant le porte-voix des différentes branches ou des groupes d'actions transversaux. »

Dans les objectifs, nous avons clairement identifié ce que nous devons faire :

« Il nous faut impliquer davantage de camarades dans la vie et l'action du syndicat, en adaptant son fonctionnement aux nouvelles réalités du monde du travail et de notre profession. Notre organisation doit être repensée, afin de mieux refléter et soutenir les besoins de nos adhérents, actuels et futurs, de nos élus et mandatés. »

Trois ans après où en sommes-nous ?

1/ Une forte progression du nombre de syndiqués

Nombre de syndiqués à jour de cotisation (au 31/12)

2023 : 1313
2022 : 1239
2021 : 1147
2020 : 1096

Se reporter au document « Etat d'organisation »

Le choix de lancer un plan de syndicalisation, avec un soutien financier de la confédération (10000 euros) a été payant. Nous progressons de plus de 170 adhérents entre 2021 et 2023 soit + 15%. Cette tendance se poursuit en 2024 et le SNJ-CGT devrait compter plus de 1400 adhérents à la fin de l'année. Un chiffre bien sûr historique.

Construire notre stratégie de syndicalisation n'a été possible qu'en ayant une connaissance claire de notre implantation et de ses spécificités. Depuis 2020, nous avons travaillé à l'actualisation de nos données, à la cartographie du syndicat. Chaque trimestre le secrétariat administratif fournit au BN une évolution détaillée de nos adhérents. Elle nous permet d'avoir une vision fine de nos forces et faiblesses à partir des premières conclusions du congrès de 2021 :

- Nos positions fortes se retrouvent dans l'audiovisuel public, la presse magazine, la presse quotidienne nationale, la presse en ligne et, comme se définissent eux-mêmes certains d'entre eux, les « médias pas pareil ».
- Nos points de faiblesse sont l'audiovisuel privé, la presse quotidienne régionale et les agences de presse, hors AFP.

L'objectif est d'établir des stratégies et des priorités pour chaque secteur des médias, en mettant toujours au cœur de notre réflexion le syndiqué. Il n'est pas question de passer à un syndicalisme « de service » mais bien d'impliquer davantage les camarades. Ce travail est en cours mais n'est pas achevé, loin de là. Les premiers signaux positifs existent avec par exemple de nouvelles implantations en PQR (Le Républicain Lorrain, Le Bien Public, La Dépêche du Midi) ou dans l'audiovisuel privé (Altice Média). En 3 ans nous avons établi 13 nouvelles « bases ».

Nous nous approchons également de la parité avec une majorité de nouvelles adhérentes (53% en 2023) alors que les adhérents représentent encore 52% du total (contre 55% en 2021).

2/ Des résultats électoraux stables qui confirment notre 2^e place

Dans le cadre de la loi sur la représentativité la direction générale du travail (DGT) a publié, en 2021, au journal officiel, la liste des organisations syndicales reconnues représentatives pour la convention collective nationale de travail des journalistes (CCNTJ) à partir des résultats des élections dans les entreprises entre 2017 et 2020 et du scrutin TPE de 2021. Il s'agissait du 3^e cycle de représentativité depuis la loi de 2008.

Lors des deux premiers le syndicat était resté stable avec environ 24% de voix derrière le SNJ et devant la CFDT et FO. Seules ces 4 organisations sont représentatives pour la convention collective des journalistes.

Peu de temps avant notre congrès de Lille, la DGT avait annoncé des résultats provisoires pour le 4^e cycle (2017-2020) qui donnaient le syndicat en forte baisse (à 20%) et même dépassé par la CFDT (21,5%). Ce chamboule tout étant complété par la disparition de FO, qui ne devait plus être représentatif dans notre convention collective. Résultat provisoire que nous avons immédiatement contesté en raison tout simplement de la différence de corps électoral avec le précédent cycle : plusieurs milliers de journalistes n'étaient plus comptabilisés dont ceux de l'audiovisuel public ! A la fois en raison de l'absence de collègue journalistes mais aussi d'entreprises sans convention collective de rattachement.

Après un gros travail de consolidation des résultats le SNJ-CGT a été confirmé comme 2^e organisation de la profession mais avec seulement 89 voix d'avance sur la CFDT ! Les résultats du cycle 2017-2020 n'étaient cependant pas satisfaisants avec une baisse -à l'image de celle de l'ensemble de la CGT mais qui ne reflétait pas la stabilisation à la hausse de notre nombre d'adhérents- de 2 points.

Le syndicat est en particulier pénalisé par la multiplication des collèges électoraux cadres/journalistes qui favorisent la CFDT. On peut estimer que pour le cycle 2021-2024 ce sont au moins 20% de voix de non journalistes qui seront comptabilisés dans notre convention collective.

La question de la représentation des journalistes devra être une priorité du prochain mandat avec la volonté renforcée des patrons de supprimer les collèges journalistes. La question de revendiquer des collèges journalistes obligatoires (à partir d'un certain nombre de journalistes) dans les entreprises de presse et audiovisuelles se pose.

Les processus électoraux (négociation de protocole électoral, constitution puis validation des listes) prennent beaucoup de temps au secrétariat pour des résultats inégaux mais prometteurs. En effet dans les entreprises où nous essayons de nous implanter nous sommes handicapés par la volonté patronale d'empêcher notre arrivée. Comme lors du mandat précédent nous avons été aussi confrontés à la présence de listes présentées par la Filpac ou Infocom CGT dans les collèges journalistes mais en nombre de plus en plus réduit.

Représentativité syndicale au sein de la convention collective des journalistes (IDCC 1480)

	2013-2016 Nb de voix	%	Représentativité consolidée	2017-2020 Nb de voix	%	Représentativité consolidée
SNJ	7934	33,71	38,84	7890	32,55	37,91
CFDT	4570	19,42	22,37	5216	21,52	25,06
SNJ-CGT	5601	23,8	27,42	5305	21,88	25,48
CFTC	1555	6,60		1578	6,51	
FO	2319	9,85	11,35	2400	9,9	5,04%
CGC	1051	4,47		1115	4,6	
UNSA	161	0,68		488	2	
Autres	1461	5,92		1257	4,97	
Total	24652	100	100	25249	100	100
Inscrits	42585	57,9		44071	57,2	

A partir du recueil des résultats, de la mise en place par la confédération de la plateforme RED, qui centralise l'ensemble des PV électoraux et qui permet de faire corriger ceux en erreur, mais aussi de notre progression sensible en nombre d'adhérents, nous sommes optimistes quand au résultat qui sera annoncé en 2025 concernant le cycle 2021-2024.

• Une 2^e place confirmée par les élections à la Commission de la carte de presse de 2021

La profession est régie par la loi et le statut du journaliste de 1935 (Loi Brachard). Cette loi a créé la commission de la carte d'identité des journalistes professionnels (CCIJP) qui accorde ou non la carte de journaliste. Cette commission, prévue par le code du travail, est paritaire : 8 membres titulaires (et 8 suppléants) représentant les patrons de presse et 8 membres (et 8 suppléants) représentant les journalistes. Les patrons sont désignés par leurs syndicats professionnels et les journalistes élisent tous les 3 ans leurs représentants.

La Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels a pour mission de rechercher, pour chaque demande :

- s'il s'agit bien d'une occupation principale et régulière (3 mois consécutifs pour une première demande) ;
- si celle-ci procure au postulant l'essentiel de ses ressources soit plus de 50 %.

La CCIJP est une « maison » un peu particulière, assez corporatiste où le SNJ autonome affilié à Solidaires domine avec 10 élus sur 16 (titulaires et suppléants), contre 4 au SNJ-CGT et 2 à la CFDT. Lors du dernier scrutin de 2021 les résultats ont conforté le statu quo et le SNJ-CGT a franchi pour la 3^e fois de son histoire la barre des 20% devançant la CFDT (18,2%) de 250 voix. Avec ses 4 commissaires (2 titulaires et 2 suppléants) le SNJ-CGT occupe le poste de secrétaire général de la CCIJP.

Résultat du 1^{er} tour des élections à la Commission de la carte de presse

	1988	1991	1994	1997	2000	2003
SNJ	37,14%	44,30%	43,41%	39,96%	45,66%	42,44%
CFDT	27,87%	21,14%	21,23%	19,48%	17,10%	15,85%
SNJ-CGT	11,39%	11,58%	11,79%	18,17%	15,87%	19,88%
CFTC	0,00%	6,99%	10,97%	11,48%	10,98%	10,21%
FO	9,79%	5,29%	6,74%	4,68%	5,63%	5,04%
CGC	13,81%	10,70%	5,86%	6,24%	4,75%	3,25%

	2006	2009	2012	2015	2018	2021
SNJ	46,53%	49,59%	51,31	49,17	53,94	56,14
CFDT	12,34%	12,86%	12,71	16,55	19,51	18,22
SNJ-CGT	17,57%	19,13%	20,95	19,56	21,37	20,07
CFTC	9,72%	4,98%	5,69	5,64		
FO	4,43%	4,70%	4,43	4,3	5,18	5,57
CGC	4,25%	4,63%	4,92	4,78		

Le second tour de 2021 a confirmé à la fois la faible participation (36% contre 38% au 1^{er} tour) et les résultats du 1^{er} tour malgré la présence de 2 listes supplémentaires :

SNJ : 55,08% CFDT : 15,06% CFTC : 3%
SNJ-CGT : 20,59% FO : 4,51% CGC : 1,76%

Il faut saluer l'engagement des militantes et militants qui a nous permis d'être le seul syndicat à progresser entre les 2 tours et de voir l'écart avec la CFDT passer de 250 à près de 700 voix.

La problématique de cette élection à la carte de presse demeure la faible participation avec un quorum non atteint depuis plus de 20 ans. Malgré le déplacement du scrutin du printemps à l'automne et les efforts de communication déployés par la CCIJP le scrutin intéresse toujours peu dans les entreprises car les employeurs n'en font aucune publicité et le travail repose sur les équipes syndicales. Pour les CDI le renouvellement de la carte est automatique, sur bordereau collectif des entreprises. Et il y a de plus dans ce vote un réflexe corporatiste, qu'on ne retrouve pas dans les élections CSE, qui favorise le syndicat majoritaire.

Le prochain scrutin aura lieu dans peu de temps à l'automne 2024. D'ici la fin du mois de septembre le syndicat devra :

- déposer ses listes de candidats : 3 pour la Commission supérieure, 16 pour la Commission de première instance et 38 pour les correspondants régionaux (le découpage régional est propre à la CCIJP avec 19 régions).
- concevoir sa profession de foi
- préparer la campagne

Alors que la présence au 2^e tour en 2018 et contre toute attente d'une liste Info'com CGT (qui avait obtenu 1,93%) avait failli nous coûter la 2^e place et notre second siège au profit de la CFDT, cette année, comme en 2021, le Bureau confédéral a mandaté le SNJ-CGT afin qu'il présente la liste CGT. C'est une bonne chose.

Le scrutin comporte plusieurs enjeux pour le syndicat

- il se tiendra juste avant la fin du cycle 2021-2024 des élections professionnelles/TPE où l'objectif est, là aussi, de garder notre 2^e place face à la CFDT et d'augmenter l'écart avec elle.
- l'objectif est de progresser et de se rapprocher de la barre des 25% même si le gain d'un 3^e siège en commission plénière ne semble pas atteignable
- il faudra mobiliser les camarades dans les entreprises afin de faire voter davantage les journalistes avec une campagne dynamique qui doit refléter l'activité et l'essor du syndicat.

3/ Des outils de communication en développement

a/ Une communication interne qui s'améliore

Après le congrès de Lille nous avons cerné deux problématiques principales :

- L'information descendante : l'information que le syndicat envoie aux élus et mandatés ne semblait pas atteindre la cible. Nous avons beaucoup de déchet, très peu de retour,

- L'information ascendante : l'information qui remonte des sections vers le BN ou le secrétariat était également défaillante. D'une part, là où il y a une certaine organisation (syndicale ou intersyndicale), le national n'est trop souvent pas informé, on découvre les difficultés à travers des communiqués publiés sur X ou autres. Avec des remontées d'information exclusivement vers des membres du secrétariat.

De nombreuses réponses pourraient être apportées par un « collectif » de DS/élus/mandatés qui sont parfaitement capables de répondre aux interrogations, mais le réseau peine à se créer, on garde un fonctionnement pyramidal, et le secrétariat est inondé de questions, comme s'il s'agissait d'un « super CSE ».

La mise en place d'un outil numérique « Slack » à partir de l'automne 2021 et à l'essai durant le premier semestre 2022, n'a pas donné le résultat escompté :

- plus de 140 inscrits
- peu de participation d'un grand nombre d'élus/mandatés
- beaucoup de participation d'une poignée de militants
- refus catégorique d'y participer d'une poignée d'élus/mandatés
- utilisation d'autres canaux plus « efficaces » mais moins collectifs (appeler directement le SG, par exemple, ou continuer à utiliser les boucles WhatsApp)

Le bilan est négatif : épuisement de la personne censée animer le réseau, à force d'insister à chaque fois (« mets ce message sur Slack plutôt que de l'envoyer par mail »), et abandon. Beaucoup de critiques peuvent être adressées à l'application : trop de groupes, peu d'explications, pas de tutoriel spécifique SNJ-CGT, peu de rencontres physiques après la pandémie, etc, etc.

La réalité est que : sans volonté politique de mieux s'organiser, personne ne réussit à mieux s'organiser.

D'où la proposition de mettre en place un nouvel outil (Telegram) plus à même de favoriser l'organisation d'une action militante, déjà testé et utilisé par beaucoup d'autres organisations (notamment les CCOO et l'Ugict) et adopté également par la FEJ.

Grâce au programme européen nous avons eu les moyens de travailler avec une spécialiste, en trois temps : présentation en visioconférence, appui à la structuration des groupes/canaux dans l'application, réunion de suivi a posteriori.

Le bilan de la mise en place de Telegram comme outil d'échanges à l'intérieur du syndicat est très positif. Plus de 220 adhérents sont inscrits sur les différentes boucles du syndicat ainsi que plus de 80 élus et mandatés. La direction (BN et CN) dispose également de canaux.

La réactivité est réelle et Telegram permet des réponses rapides et des échanges d'informations entre les camarades. Son appropriation doit maintenant être généralisée à l'intérieur du syndicat.

b/ Une communication externe qui plafonne

Le syndicat a su développer de nouveaux outils de communication et nous sommes présents sur un grand nombre de supports :

- le site internet du syndicat s'est amélioré et, grâce à la qualité du travail des élèves juristes en stage au syndicat, nous avons pu créer et mettre à jour une base juridique très importante à destination des conseillers et confrères.
- le compte X (ex Twitter) du syndicat poursuit sa progression avec plus de 9000 abonnés (7000 en 2021).
- les comptes Facebook et Instagram se développent.

Cependant notre communication externe repose sur un nombre trop restreint de camarades ce qui constitue un frein important à notre développement. L'actualisation du site et nos expressions sur les

RS ne peuvent reposer sur une ou un camarade par support. Le renforcement du pôle communication doit être une priorité du prochain mandat.

C/ Bilan du programme européen « les syndicats pour une reprise équitable »

Obtenu par la Confédération européenne des syndicats (CES) et la Fédération européenne des journalistes (FEJ), le programme « Les syndicats pour une reprise équitable : renforcer le rôle des syndicats pour atténuer l'impact de la crise Covid-19 » a permis à quatre vingts syndicats de monter leur propre projet de formation et de renforcement à la sortie de la pandémie. Pour le SNJ-CGT, le jeu en valait la chandelle.

Quand il a été question de postuler au programme FEJ-CES nous n'imaginions sans doute pas ce que cela représenterait, comme efforts mais aussi en termes de résultats. C'était une nouveauté pour tout le monde. Jusqu'ici, les programmes de renforcement sont portés par la FEJ, qui organisait les activités avec la participation de cinq ou six syndicats membres, chaque participant devant organiser un atelier européen sur une période de deux ans.

Cette fois, il s'agissait de faire en sorte que chaque candidat retenu soit le porteur de son propre programme et organise lui-même une multiplicité d'activités. Nous avons postulé et nous avons obtenu près de 60 000 € – le maximum possible – pour réaliser l'ensemble des activités que nous avions planifiées, sur un an, avec une option d'une année supplémentaire. Seuls le DJV allemand et le SNJ-CGT ont proposé un programme de cette dimension.

L'organisation et la mise en œuvre de toutes ces activités sont des acquis inestimables pour le syndicat. Le montage du dossier, le suivi financier détaillé et analytique, les expériences en termes de tables rondes, podcasts, ateliers et formations nous ont permis de muscler le syndicat, et c'était sans doute l'opportunité à saisir. Nous avons également pu partager des temps de réflexion et d'échanges avec les autres porteurs de projets, notamment lors de sessions en visioconférence et d'un atelier bilan en février 2023 à Istanbul. Nous avons ainsi pu nous inspirer des idées des Croates et des Portugais afin de transformer certains de nos ateliers en podcasts, et nous n'avons pas été les seuls.

« Grâce à ce projet, nous avons fourni près de trois millions d'euros pour soutenir les travailleurs et les syndicats à travers l'Europe qui ont été touchés par la pandémie. Aujourd'hui, nous sommes témoins de quelques-uns de ces résultats positifs », a déclaré la secrétaire confédérale de la CES, Tea Jarc. Il est probable qu'il n'y aura pas d'autres programmes de cette envergure, permettant aux membres de la FEJ de financer leur propre projet national avec des fonds européens transitant via la CES. Nous devons retenir de cette expérience que le renforcement de nos capacités passe par un travail collectif et en réseau. Il est désormais convenu que les outils digitaux sont un atout pour mobiliser et organiser les travailleurs, et qu'il est indispensable de construire des stratégies digitales pour mieux partager les compétences et expériences de nos dirigeants et militants.

Les axes et activités menés

- Développement des outils numériques : mise en place réseau social Telegram la « communauté SNJ-CGT » mise en place début 2023. Un réseau d'échanges et d'entraide qui permet de s'inscrire à des canaux, uniquement pour recevoir de l'information sur le SNJ-CGT et la CGT (communiqués, prises de parole dans les médias, etc.) mais aussi à une « agora » divisée en thématiques auxquelles tous les membres peuvent réagir et contribuer. Récemment, le SNJ-CGT a par exemple mis en place un sous-groupe pour discuter de la contribution du syndicat aux États généraux de l'information ainsi qu'à sa version « alternative » des États généraux de la presse indépendante. Les élus et mandatés SNJ-CGT dans les entreprises disposent également d'un « forum » dédié, qui regroupe lui aussi différents thèmes.

- Réalisation et lancement du Manuel des droits des journalistes pigistes

Le manuel, résultat d'un an de travail de camarades journalistes pigistes, est un véritable outil de combat pour permettre aux journalistes pigistes de faire respecter leurs droits et de s'organiser collectivement.

Le guide a été présenté lors de deux soirées à Paris et Lyon.

- La création et l'organisation de la section pigistes du syndicat

Espace privilégié pour que s'organisent les journalistes les plus éloignés des entreprises, la « section pigistes » du SNJ-CGT se veut un point d'entrée et d'échanges sur tous les sujets relatifs à la pige. Organiser les isolées et les isolés. L'enjeu traverse toute la CGT. Comment faire pour que les camarades loin des collectifs de travail participent à la vie syndicale ? Après plusieurs années d'un travail porté par une dizaine de camarades, le « collectif pigistes » du SNJ-CGT s'est constitué en section grâce à une série de formations avec une camarade du think tank anglais Union 21 qui accompagne partout en Europe des syndicats dans leur stratégie militante. La section pigistes du SNJ-CGT vise à terme à fédérer et impliquer les pigistes du syndicat. Une implication qui n'est pas incompatible avec le travail en entreprise : rien n'empêche de participer au travail de deux espaces. Organisées tous les mois, les réunions de la section mobilisent chaque fois entre dix et vingt-cinq personnes, pour une quarantaine de présents par intermittence, conséquence directe de l'irrégularité du travail à la pige. Tous les mois, un temps de rencontre pour les nouveaux adhérents est organisé à Paris et à Marseille, en présentiel, où les camarades en poste dans des entreprises sont les bienvenus.

- Analyse sociologique et économique : quelles conséquences du coronavirus sur les journalistes précaires ?

- Enquête sur le racisme dans les rédactions

- Tables rondes « les discours de haine, leurs victimes et leurs complices lors d'une soirée à Paris en mai 2022

- Séminaire d'une journée sur les droits d'auteur et les droits voisins : l'exigence d'une part appropriée et équitable pour les journalistes. Novembre 2022

- Séminaire d'une journée risques psychosociaux «flex-office» et télétravail chez les journalistes ; Mars 2023

- Formation à la négociation collective du 25 au 27 septembre 2023

L'ensemble des activités ont été présentées dans le numéro 90 de notre revue Témoins. Le programme nous a également permis de développer des podcasts du syndicat. Hébergé sur Spectre (<https://spectremedia.org/temoins/>) ils sont un élément important et novateur dans la diffusion de l'activité du syndicat.

D/ Une activité internationale en constante progression

Les menaces et les attaques contre les journalistes et les médias se multiplient, aussi bien dans le monde qu'en Europe.

Le syndicat prend toute sa part dans la solidarité internationale entre organisations de journalistes, participe aux campagnes pour défendre les collègues partout dans le monde à travers la Fédération internationale des journalistes (FIJ) et en Europe à travers la Fédération européenne (FEJ). A l'échelle continentale nous participons également aux activités de renforcement des capacités syndicales, de partage d'information sur les nouveaux défis qu'affrontent les journalistes en Europe et notamment la veille, proposition et critiques des nouveautés législatives mises en place par l'Union européenne dans tous les domaines liés à l'exercice du journalisme, tels que la directive droits d'auteurs de 2019 ou le règlement européen pour la liberté des médias (EMFA) en 2024.

Durant la mandature, le SNJ-CGT a participé à 4 assemblées générales de la Fédération européenne et à un congrès de la fédération internationale des journalistes, jouant un rôle de premier ordre et favorisant une dynamique d'implication de la France dans les instances de coopération entre organisations de la profession.

- Novembre 2021 Zagreb
- Juin 2022 Izmir (FEJ) et Oman (FIJ)
- Mai 2023 La Haye
- Mai 2024 Pristina

En ce qui concerne la FEJ, l'assemblée générale électorale d'Izmir en juin 2022 a vu l'élection de la première femme à la présidence de la fédération européenne, la croate Maja Sever. Notre représentant, Pablo Aiquel, a été élu au comité directeur, marquant ainsi le retour du syndicat à la direction de l'organisation après trois mandats d'absence. C'est un objectif atteint.

Des délégués français ont également participé aux présidiums de ces événements, Pablo Aiquel en 2022, Soraya Morvan-Smith en 2023 et Alain Morvan (CFDT) en 2024.

Nous avons proposé des motions à chacune des assemblées européennes, soit en notre seul nom (sur la liberté de la presse en France, sur le racisme dans les médias, Le Média, Infopro Digital, etc), soit en coopération avec des membres d'autres pays (Allemagne, Espagne, Estonie, sur les journalistes indépendants et pigistes), soit avec d'autres syndicats français (sur les CLP avec la CFDT, l'audiovisuel public, etc.).

Les délégations du SNJ-CGT ont été systématiquement paritaires, composées de deux camarades en 2021, 2023 et 2024, et de quatre camarades lors de l'AG électorale et du congrès de 2022. Cette participation continue et mixte nous a permis de montrer que l'implication du syndicat ne dépend pas d'une personne mais qu'elle est collective.

Au-delà de cette participation accrue, renforcée et diversifiée dans les moments politiques, d'orientation, de nos fédérations internationales, nous avons également participé aux travaux réguliers, notamment à travers les commissions (groupe d'experts et groupes de travail) de la FEJ :

Groupe d'expert audiovisuel (BREG), Soraya Morvan-Smith, droit du travail (LAREG) Delphine Banas, Freelance-pigistes (FREG) Delphine Bauer, Genre et diversité (GENDEG) Houda Benallal, Droits d'auteurs (AREG) Patricio Arana, groupe de travail sécurité des journalistes, Emma Audrey, procédures-bâillon (Slapp) Clément Olivier.

A l'échelle de la FIJ, nous participons également au conseil du genre, à travers Houda Benallal.

Cette participation nous permet de visibiliser, notamment à l'échelle européenne, les problématiques françaises. C'est ainsi que, par exemple, la France a été signalée dans le rapport annuel sur la liberté de la presse de 2021, pour la première fois sur un chapitre à part, parmi les principaux pays qui portent atteinte aux droits des journalistes, aux côtés de la Hongrie ou la Turquie. C'est ainsi que, également, nous avons contribué aux consultations préalables à l'EMFA, que la présidente de la FEJ a envoyé une vidéo de soutien à la lutte contre la fin de la redevance pour nos camarades de l'audiovisuel, ou encore que de nombreux collègues européens ont envoyé des messages de soutien lors des mouvements organisés en France, comme la grève des journalistes pigistes du Groupe Moniteur.

Durant ce mandat, le SNJ-CGT s'est aussi impliqué très fortement en faveur de l'unité dans le mouvement syndical international des journalistes.

Si nous sommes encore capables de travailler ensemble et de lever la voix contre les attaques et assassinats des journalistes à Gaza, au Mexique, en Ukraine, les détentions arbitraires en Biélorussie,

en Turquie et ailleurs, force est de constater qu'il existe encore des querelles entre membres, notamment européens, sur la gestion, la transparence et la démocratie à la FIJ.

Encore une fois, les assemblées électorales de la FEJ et la FIJ en 2019 ont été l'occasion de voir les tenants d'un « camp » minoritaire exclus des instances par le « camp » majoritaire. Certes, ce n'est pas exclusivement un problème européen, d'autres tensions existent également en Afrique et Asie-Pacifique. Cette politique de division et d'exclusion d'un « camp » par un autre, que nous avons constatée lors du congrès de la FIJ à Tunis et l'AG de la FEJ de Tallinn en 2019, mais qui s'aggravait depuis plusieurs mandats n'a pas manqué de provoquer plus de divisions suite au changement de statuts de la FEJ en 2022, afin de se mettre en conformité avec les règlements européens des associations internationales sans but lucratif (AISBL) de la loi belge.

Notre syndicat s'est inscrit depuis dans une position de résolution des différents afin d'aboutir à une véritable et nécessaire unité du mouvement syndical. Ce n'est pas en mettant la poussière sous le tapis que les problèmes peuvent se résoudre. C'est au contraire à travers un dialogue sincère et l'écoute des critiques, afin de pouvoir trouver des réponses adaptées.

Le départ de plusieurs syndicats nordiques de la FIJ s'est suivi d'une rupture unilatérale du contrat entre la FIJ et la FEJ et de réduction des moyens pour la fédération européenne. Cela a provoqué d'autres départs de syndicats européens de la FIJ, et ce n'est probablement pas terminé. Depuis 2023, un groupe de dialogue a été établi entre des membres du comité directeur de la FEJ et des membres de l'ExCom de la FIJ, groupe dans lequel le représentant du SNJ-CGT prend toute sa part.

Le départ du NUJ de la FEJ, annoncé il y a quelques mois est préoccupant, et le soutien annoncé à ce processus il y a quelques jours à Pristina par le SNJ et la FNSI, sans concertation avec les autres syndicats français, l'est tout autant.

Nous serons à Londres pour l'AG de la FIJ après le congrès, afin de rétablir les liens, permettre une rencontre des membres du groupe de dialogue FIJ-FEJ et souligner que le prochain congrès de la FIJ à Paris en 2026 pour le centenaire, et l'AG de la FEJ en 2025 devront être des moments de l'unité retrouvée du mouvement syndical international, faute de quoi ils marqueront l'ouverture d'une crise profonde, dont les journalistes n'ont pas besoin ni en Europe, ni dans le monde.

E/ Bilan d'activité des élus à la CCIJP et à la commission arbitrale des journalistes (CAJ)

1/ La CCIJP

Le SNJ-CGT a quatre élus à la commission de première instance de la CCIJP : deux titulaires et deux suppléants. Cette représentation est pleinement paritaire : deux femmes et deux hommes. Deux de ces élus font partie du Comité national du syndicat.

Pour peser face aux élus des autres organisations syndicales de journalistes (cinq titulaires SNJ et un CFDT, autant de suppléants) et aux représentants désignés des patrons (huit titulaires, autant de suppléants), les élus du SNJ-CGT comptent sur leur fonctionnement collectif et leur investissement dans toutes les activités de la CCIJP.

Ils ne se limitent pas à leur mission première, l'examen des demandes de carte au stade du visa ou en commission plénière, pour laquelle ils s'efforcent constamment de tenir une position commune. Une des quatre élus SNJ-CGT siège au bureau de la commission, soit comme vice-présidente, soit comme secrétaire générale, selon que la présidence est occupée par une journaliste ou une représentante des patrons.

Cela permet aux commissaires SNJ-CGT d'avoir un regard et une influence sur l'ensemble du fonctionnement de la CCIJP (gestion administrative et financière, dématérialisation des dossiers aujourd'hui quasi achevée, refonte du site Ccijp.net, participation aux « newsletters » trimestrielles, interventions dans les écoles de journalisme, aux 48 heures de la pige...).

Même lorsque les prises de position officielles de la CCIJP sont endossées et cosignées par sa présidente et sa vice-présidente, comme cela a été le cas pour la contribution de la commission aux EGI, nos élus, comme tous ceux du bureau, participent à leur élaboration. Ils sont aussi pleinement impliqués dans les groupes de travail destinés à préciser ou infléchir les principes d'attribution des cartes face à des situations nouvelles (nouveaux médias, précarité croissante, dégradation des conditions d'emploi des correspondants à l'étranger...).

Cette présence du SNJ-CGT dans toutes les activités de l'instance offre une vue irremplaçable sur les évolutions du métier. Au cours du présent mandat, entamé début 2022, les commissaires ont ainsi suivi la très forte progression des premières demandes émanant d'apprentis ou d'alternants, qui explique pour une large part la remontée du nombre de cartes attribuées en 2023. Ils pourront progressivement mesurer la pérennité de ce mode d'accès à la profession, alors que beaucoup d'employeurs, alléchés par les aides publiques, privilégient manifestement le « turn over ».

• **Le SNJ-CGT dans les groupes de travail de la CCIJP**

A la CCIJP, les conditions d'attribution des cartes de presse définies par le Code du travail sont précisées dans un « vade-mecum » qui évolue en fonction des décisions de groupes de travail demandés par les commissaires journalistes ou employeurs. Ces groupes doivent être paritaires et dégager un consensus pour que de nouveaux critères d'attribution de carte soient validés. L'exercice est fastidieux et nécessite parfois de nombreuses réunions et de longues heures de débats, mais il a le mérite de permettre des avancées.

Les élus du SNJ-CGT ont été à l'origine de plusieurs groupes de travail au cours de ces trois dernières années, qui ont eu une incidence non négligeable sur l'attribution d'une carte de presse aux journalistes les plus précaires.

Fin 2022, un groupe réuni à leur demande a ainsi permis d'aboutir à l'attribution d'une carte (à titre dérogatoire et pour un an) aux correspondants à l'étranger employés par des médias français sous des statuts fantaisistes (auto-entrepreneurs ou sous contrat de droit local pour des sociétés de production « écran »), qui les plaçaient, de fait, hors champ du code du travail et du salariat à cause de trois entreprises en particulier : FTV, FMM et l'AFP.

Ce groupe de travail a été rouvert en octobre 2023, à la suite d'une tribune de correspondants à l'étranger parue dans Mediapart et portée devant le ministère de la Culture et les EGI. La majorité des participants à ce groupe souhaitait encore assouplir les critères d'attribution, notamment en élargissant la dérogation adoptée en 2022 pour permettre une attribution de carte renouvelable, assortie d'un courrier aux employeurs ou donneurs d'ordre en France.

Les fortes réticences des élus du SNJ autonome n'ont pas permis alors qu'il aboutisse. Un dernier rendez-vous est prévu le 20 juin prochain, à l'issue duquel le SNJ autonome devra se prononcer clairement sur cette question qui le place dans une position intenable puisque ses élus sont seul contre tous dans ce débat. A suivre...

En juillet 2023, les élus du SNJ-CGT ont obtenu le lancement d'un groupe de travail consacré aux demandeurs d'emploi, qui a rapidement abouti. Les revenus de Pôle Emploi issus d'une activité journalistique sont désormais pris en compte dans le calcul de la moyenne des revenus journalistiques des demandeurs de carte, alors que jusque-là, ils étaient neutralisés. Si les revenus journalistiques du demandeur sont faibles, l'ARE peut même être considérée comme le revenu principal. Pour les pigistes aux revenus modestes qui se trouvaient privés de carte de presse, c'est une avancée importante.

En août et novembre 2023, toujours à la demande des élus du SNJ-CGT, un groupe a travaillé sur la rédaction d'un courrier aux employeurs qui rémunèrent les journalistes sur factures, pour leur rappeler le cadre légal. La mesure a été adoptée, avec un bémol des patrons : seules les petites entreprises de presse, dont on suppose qu'elles pourraient méconnaître les règles en vigueur, en seront destinataires.

Cela reste restrictif, mais c'est un début, voire une petite révolution à la CCIJP, qui n'était jamais sortie de son habituelle neutralité vis-à-vis des patrons qui ne respectent pas le salariat.

En novembre 2022 et janvier 2023, les élus du SNJ-CGT ont participé activement à un groupe de travail sur les réseaux sociaux, qui a abouti à l'attribution d'une carte aux journalistes qui collaborent avec des médias diffusés sur des réseaux sociaux (You Tube, Instagram, TikTok) ou qui produisent des podcasts dans des structures assimilables à des « sociétés de production ». Avec quelques conditions calquées sur les règles habituelles : les contenus d'information diffusés doivent être séparés des contenus à caractère promotionnel ; les statuts de la société employeur doivent comprendre dans son objet à titre principal la mission d'information à l'égard du public ; les mentions légales de la société doivent être visibles ; le demandeur doit relever de la CCNTJ. C'est une reconnaissance du travail sur les réseaux sociaux que beaucoup de jeunes confrères réclamaient.

L'activité des élus du SNJ-CGT ne va s'arrêter en si bon chemin. Pour 2024, ils et elles ont déjà demandé la réunion d'un groupe sur la prise en compte de l'ASS, dans le prolongement de celui sur l'ARE, et participeront à celui demandé par un autre syndicat sur la prise en compte des activités d'éducation aux médias et à l'information (EMI) dans les revenus des journalistes.

2/ La carte de presse internationale (carte FIJ)

La Carte de Presse Internationale (CPI) de la Fédération Internationale des Journalistes (FIJ) est reconnue partout dans le monde. C'est la seule carte de ce type à être admise dans plus de 130 pays. La CPI a été lancée en 1927, au congrès de Dijon de la FIJ. Elle est à la disposition des syndicats de journalistes qui, à leur tour, sont membres de la FIJ. La FIJ n'accorde pas de cartes de presse de manière individuelle aux journalistes. Pour en bénéficier, un journaliste doit être membre d'un syndicat affilié à la FIJ.

Lors de la contestation contre le Schéma national de maintien de l'ordre (SNMO) et le projet de loi « Sécurité globale » en 2020-2021 nous avons obtenu, par une mobilisation massive et un recours devant le Conseil d'Etat, une réécriture du texte qui reconnaît « l'importance primordiale du rôle des journalistes et la nécessité de protéger le droit d'informer, pilier de notre démocratie, au même titre que le respect de l'ordre public. La sécurité physique des journalistes doit être garantie. »

Les journalistes devraient pouvoir -et c'est malheureusement loin d'être encore le cas-, comme nous le revendiquons avec force, travailler normalement lors des manifestations, déclarées ou non : libre circulation, droit de filmer les forces de l'ordre, possibilité de porter des équipements de protection, de rester sur place malgré les ordres de dispersion...

Quant à l'identification des journalistes par les forces de l'ordre, elle peut être attestée de deux manières. D'abord avec la carte délivrée par la Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels (CCIJP), dite « carte de presse », ou la carte de presse internationale, délivrée par la Fédération internationale des journalistes (FIJ) via ses organisations membres, dont le SNJ-CGT. A défaut, une attestation peut être fournie par les employeurs ou les écoles de journalisme aux non détenteurs des cartes de presse ou à leurs accompagnants.

La carte de la FIJ (valable 2 ans) est donc reconnue par l'Etat français au même titre que la carte de presse de la CCIJP.

Lors de notre congrès de Lille en juin 2021 nous avons fait évoluer nos statuts (articles 3 et 7) pour permettre « à tout collaborateur de la rédaction, dont les tâches relèvent du métier de journaliste, mais qui se verrait indûment refuser par son employeur l'application de la Convention collective nationale des journalistes (CCNTJ) » d'adhérer au syndicat. « Ces dernières adhésions se feront en accord avec l'éventuelle section d'entreprise concernée. Le bureau national veillera par ailleurs à ce qu'elles respectent les statuts de la CGT et sa charte de vie syndicale, en particulier les dispositions relatives au respect des champs syndicaux respectifs des différents syndicats de la CGT. Le SNJ-CGT se

réserve le droit d'accepter des adhérent-e-s exerçant une activité de journaliste sans pour autant répondre à tous les critères définissant cette qualité de journaliste professionnel. Le cas échéant, il reviendra au Bureau National de vérifier l'exercice effectif d'une activité de journaliste. Le SNJ-CGT est ouvert aux journalistes demandeurs d'asile ou sans-papiers en France ; il facilite leurs démarches administratives. »

Le Bureau national a donc mis en place une procédure pour examiner à la fois les dossiers de journalistes non professionnels souhaitant adhérer et demandant une carte de presse internationale. Contrairement à certaines craintes nous n'avons pas connu une explosion de demandes, en sachant que plus de la moitié des cartes attribuées le sont à des journalistes en exil.

La procédure mise en place (validation par le BN de chaque demande) est donc une réussite.

Nombres de cartes FIJ attribuées par le SNJ-CGT :

2019 : 23	2021 : 37	2023 : 38
2020 : 16	2022 : 32	

3/ Bilan d'activité du SNJ-CGT à la commission arbitrale des journalistes (CAJ)

Instituée par la loi de 1935, la Commission Arbitrale des Journalistes est une juridiction relevant de la Cour de Cassation. Par dérogation à la compétence du conseil de prud'hommes, la commission arbitrale des journalistes est exclusivement compétente pour fixer le montant de l'indemnité de rupture des journalistes, dont l'ancienneté excède 15 années. Elle est également seule compétente pour réduire ou supprimer l'indemnité de licenciement d'un.e journaliste licencié.e en cas de faute grave ou de fautes répétées, peu important son ancienneté.

La commission arbitrale occupe une place importante dans l'activité du syndicat en mobilisant plus d'une dizaine de camarades en grande majorité retraités et notre secrétaire administrative. Sans leur engagement le syndicat ne serait pas en capacité de traiter les dossiers. Le SNJ-CGT est le dernier syndicat à accompagner véritablement les journalistes, jusqu'à rédiger les mémoires qu'il faut fournir à la commission.

Le Bureau national, suite à la demande du collectif en charge de l'arbitrale, a renforcé l'équipe pendant le mandat mais c'est un effort qu'il faudra poursuivre, en particulier pour le rôle de défenseur syndical.

• un nombre de saisines en baisse

2019 : 265	2021 : 215	2023 : 188
2020 : 258	2022 : 221	

Le motif principal de saisine demeure la clause de cession (plus de 50% sur les 3 dernières années). On note une augmentation sensible des saisines pour inaptitudes et faute grave.

Le délai moyen d'instruction d'un dossier est passé de 11 mois en 2020 à 18 mois en 2023 conséquence directe du retard enregistré par la crise sanitaire et du nombre important de saisines introduites en 2019 et 2020. De ce fait le « stock » de dossiers à traiter baisse très peu avec plus de 400 dossiers en attente à la fin 2023 contre 286 en 2020.

• le SNJ-CGT renforce son poids

Avec plus de 37% des saisines en 3 ans jamais autant de consœurs et confrères n'avaient fait confiance au SNJ-CGT. Ce qui s'explique par la qualité du travail fourni par les camarades mais qui montre la grosse charge de travail (bénévole) et donc la nécessité de renforcer et renouveler l'équipe. En 2022, avec l'afflux de dossiers liés au rachat de Prisma Media par Vivendi le syndicat a même, pour la première fois de son histoire, totalisait plus de la moitié des saisines.

Nombre de saisines en cours du SNJ-CGT

- 149 au 31/12/2023
- 173 au 30/06/2023
- 150 au 01/12/2022
- 110 au 18/01/2022
- 131 au 31/07/2021

• Des offensives patronales contre la CAJ

Mandaté systématiquement pour défendre Vivendi/Bolloré dans les nombreux dossiers Prisma, un avocat mène une offensive en règle contre les principes défendus par les arbitres et défenseur-es, dont certains faisaient l'objet d'un quasi-consensus au sein de la CAJ, en relevant ce qu'il considère comme des "vides juridiques" :

- l'avocat considère qu'il ne faudrait pas prendre en compte les arrêts de travail (hors maladie professionnelle) dans le calcul de l'ancienneté, en s'appuyant sur une décision de la CAJ d'octobre 2021
- il considère que l'ancienneté devrait être proratisée pour tenir compte des années incomplètes, écartant donc l'application de l'article L7112-3 au-delà des quinze ans d'ancienneté ;
- il écarte le principe du mois de salaire par année d'ancienneté prévu au même article, qui est un objectif minimal pour le SNJ-CGT.

Selon lui, il faudrait en revenir, après quinze ans d'ancienneté, au droit commun (0,33 mois/an), toute indemnité supérieure à ce plancher devrait être motivée. Il a d'ailleurs obtenu devant la Cour d'appel de Paris (9 février 2023), l'annulation d'une décision pour défaut de motivation, l'un des six cas qui ouvre droit à un recours en annulation d'une décision d'arbitrage selon l'article 1492 du Code de procédure civile. Cet arrêt de la CA de Paris est d'autant plus problématique que la chambre sociale (dans une composition plutôt défavorable aux salarié-es) ne s'est pas contenté d'annuler la décision mais s'est substitué à la CAJ en attribuant une indemnité de licenciement au-delà des quinze ans alignée sur le droit commun. Or l'arrêt n'a malheureusement pas fait l'objet d'un pourvoi en cassation. Le salarié concerné était suivi par le SNJ.

Les arguments des avocats des patrons ont du poids face à des magistrats qui ne sont pas des spécialistes du droit du travail en général et des droits des journalistes en particulier. Le principe de la proratisation a ainsi déjà été retenu par des juges en CAJ. Il est de plus en plus difficile d'obtenir le mois/année, notamment depuis 2023. Nos arbitres sont donc plus en plus contraints de refuser de signer la décision (qui sont signées par les deux représentants patronaux et le magistrat). Le collectif a alerté le Bureau national de ces offensives et a obtenu le soutien juridique des deux élèves avocates en stage au syndicat pendant le mandat.

• Demandes de modification du règlement intérieur par les organisations patronales

Les organisations patronales souhaitent que la saisine de la CAJ s'accompagne obligatoirement du dépôt du mémoire, lequel est très souvent remis plus tard à la CAJ. Il s'agit pour les patrons de limiter le montant des intérêts qui sont calculés à partir de la date de saisine.

A l'initiative du SNJ-CGT l'intersyndicale a fait front et lors d'une réunion paritaire en mars 2024 il a été décidé de ne pas toucher au règlement intérieur et de procéder à une expérience d'un an : les mémoires en demande (sauf décisions prud'homales en attente) seront versées dans les 3 mois et les mémoires en réponse (de la partie patronale) doivent également nous parvenir dans les 3 mois. Au bout d'un an un point sera fait pour voir si ces dispositions sont respectées et si elles raccourcissent les délais. Durant cette période, les intérêts continuent bien sûr à courir dès la saisine.

F/ Bilan de la commission femmes mixité : un avenir pavé de pétales de roses

Lors du congrès de Lille nous avons décidé de la création d'une commission femmes-mixité « afin de renforcer notre travail contre les inégalités femmes/hommes dans les rédactions et contre les violences sexistes et sexuelles. Sur proposition de cette commission, le comité national nommera deux référent.es femmes-mixité du syndicat et une camarade a la commission femmes-mixité confédérale. Le SNJ-CGT apportera une attention particulière a la formation des adhérent.es sur les inégalités femmes/hommes et sur la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Cette formation peut se faire en interne, dans le cadre des stages confédéraux ou en lien avec les associations spécialisées. »

La commission a bien été créé et une camarade du Bureau national siège au sein de la commission confédérale femmes-mixité mise en place après le congrès de Clermont Ferrand en 2023.

Face aux difficultés rencontrées en interne pour que davantage de camarades femmes exercent des responsabilités le collectif a organisé une journée d'étude le 23 octobre 2023 : « Femmes journalistes et dirigeantes syndicales ». Une journée pour faire le point sur les freins et les leviers à la prise de responsabilité syndicale au SNJ-CGT lorsqu'on est une femme. Comment desserrer l'étau et prendre sa place sans s'épuiser ?

Après des tables rondes avec des responsables des syndicats européens (Allemagne, Belgique, Espagne, Italie) et de la CGT (confédération, Ugict, Ferc) deux groupes de travail se sont créés concernant deux thématiques :

- Libérer du temps/égalité temps de parole/mieux prendre la parole
- Outils process qui permettraient aux femmes de s'appropriier le syndicat (comprendre qui est qui, l'organisation, les enjeux...) et de s'y sentir à l'aise, à la fois de s'exprimer et de poser des questions.

Le SNJ-CGT revendique l'égalité a tous les niveaux et dénonce les comportements machistes, discriminatoires et violents envers les femmes. La féminisation de nos adhérents progresse avec près de 47% de femmes contre 45% en 2021. Sur les 450 adhésions réalisées depuis 2021 les femmes en représentent la moitié. Mais il reste encore beaucoup de travail pour qu'une égalité réelle existe au sein du syndicat. Le Comité national a décidé que la prochaine direction (Bureau national et Comité national) serait totalement paritaire.

Nous vivons aujourd'hui une étape cruciale dans le long mouvement de libération des femmes, de leur émancipation et de leur accès à une citoyenneté réelle libre de toutes dominations. Nous nous trouvons dans une phase d'accélération historique que nous avons le pouvoir et le devoir d'intensifier encore dans le monde du travail et dans le SNJ-CGT.

Notre organisation doit être exemplaire et faire vivre en actes nos valeurs syndicales d'égalité et féministes. En droit du travail, l'employeur a une obligation d'agir sans délai et une obligation de résultats pour assurer la protection et la sécurité de ses salarié-es, de même il doit prévenir les violences sexistes et sexuelles. Le SNJ-CGT ne peut pas être en deçà de ce que nous exigeons des employeurs. Notre syndicat ne saurait attendre le dépôt d'une plainte pénale ou une décision judiciaire pour agir. Le syndicat a donc décidé de mettre en place une cellule de veille interne.

Contre les violences, le SNJ-CGT ses militantes et militants ont le devoir et le pouvoir d'agir ! Nous sommes prêt-es à permettre aux femmes de dire et dénoncer les violences qu'elles vivent dans les rapports militants, à les entendre sans que soit remise en cause leur parole. Ces violences ne sont pas une fatalité, des solutions et des leviers d'action existent pour les éradiquer.

G/ Les événements importants depuis le congrès de Lille en juin 2021

Le SNJ-CGT a beaucoup communiqué ces trois dernières années avec l'envoi de plus de 250 listes de diffusion et envois à la presse. Vous avez ci-dessous une sélection des actions, communiqués et événements organisés par ou avec le soutien du SNJ-CGT.

Cette liste est loin d'être exhaustive. Elle ne comprend pas, par exemple, la participation du syndicat aux luttes interprofessionnelles et en particulier à la lutte contre la réforme des retraites en 2022/2023. Il faut saluer l'engagement de l'ensemble des camarades partout en France contre cette réforme scélérate. Cette lutte nous a également permis de renforcer les liens avec la Fédération su Spectacle CGT et d'organiser des cortèges communs.

2021

- 21 puis 30 juin : rassemblement de soutien aux grévistes d'Europe 1 pour protester contre la prise de contrôle par Bolloré
- 25 juillet : tribune cosignée par le SNJ-CGT "Refusons le projet de loi sanitaire et les régressions sociales"
- 25 juillet : "Journalistes agressés, liberté de l'information bafouée". CP sur les violences contre des journalistes dans des manifestations contre le pass sanitaire.
- 10 août : Tribune signée par le SNJ-CGT parue dans Le Monde "Agent orange : 60 ans après, n'oublions pas. Pour Tran To Nga et toutes les victimes !" sur le combat du collectif Vietnam Dioxine et de l'ancienne journaliste Tran To Nga.
- 20 août : lettre ouverte intersyndicale à la présidence de la République : "Sauvons nos confrères afghans !"
- 26 août : CP "Photographe de presse, une profession à défendre", publié à l'occasion du Festival international du photojournalisme, Visa pour l'image, à Perpignan.
- 30 août : communiqué SNJ, SNJ-CGT et CFDT-Journalistes "Afghanistan : le Quai d'Orsay doit donner toutes les garanties". Rassemblement le mardi 31 août au métro Invalides.
- 4 octobre : CP "Violences sexuelles, parité : le journalisme doit avancer !" suite à la participation de Nicolas Hulot aux Assises du journalisme et sur le manque de parité dans les débats de ces mêmes Assises.
- 14 octobre : CP cosigné par le SNJ-CGT "Ces personnalités qui soutiennent les lanceurs d'alerte" pour une transposition de haut niveau de la directive européenne sur les lanceurs d'alerte.
- 17 octobre : appel cosigné par le SNJ-CGT : "17 octobre 1961 – 17 octobre 2021 : 60^e anniversaire, vérité et justice" avec rassemblement
- 18 octobre : CP "Aide sociale aux journalistes pigistes : les critères doivent évoluer !"
- 18 octobre : CP "Les salariés de la NVO s'inquiètent pour l'entreprise de presse CGT".
- 23 octobre : CP "Pegasus et le Maroc : le SNJ-CGT soutient l'Humanité et la journaliste Rosa Moussaoui". Participation à la soirée "la liberté d'informer face à Pegasus", organisée par le quotidien, visé par une plainte en diffamation déposée par le Maroc le 25 octobre
- 4 novembre : participation à la conférence de presse sur la proposition de loi concernant les lanceurs d'alerte
- 20 novembre : "Le 20 novembre, avec #NousToutes, le SNJ-CGT dit stop aux violences sexistes et sexuelles"
- 30 novembre : l'annonce de la sortie d'un documentaire sur Julian Assange, et projections-débats avec le SNJ-CGT
- 7 décembre : CP "Le Schéma national de maintien de l'ordre est réécrit : la lutte paie !" Après la réécriture de la partie du SNMO concernant les journalistes

2022

- 19 janvier : CP commun, cosigné notamment par le SNJ-CGT et l'Ugict-CGT, "Lanceurs d'alerte : 36 associations et syndicats interpellent les sénateurs"
- 31 janvier : Tribune, initiée par le SNJ-CGT, le SNJ, la CFDT-Journalistes et Informer n'est pas un délit, titrée "Protection des lanceurs d'alerte et liberté de la presse : un couple indissociable".

- 2 février : CP commun de l'Ugict-CGT et du SNJ-CGT "Victoire pour les lanceurs d'alerte!", qui se félicite des avancées obtenues concernant la "proposition de loi pour la protection des lanceurs d'alerte".
- 12 février : Participation à la journée organisée par Acrimed : « Médias et extrême droite »
- 15 février : Appel commun, co-signé par le SNJ-CGT, "Appel Stop Bolloré : pour une information libre". Cet appel dénonce la mainmise de Vincent Bolloré sur des pans entiers des médias et de l'édition, ainsi que les discours nauséabonds qu'il y répand, la censure et la violence qu'il y exerce, etc. Lancement du collectif Stop Bolloré, dont le SNJ-CGT est membre fondateur, lors d'une conférence de presse le 16 février.
- 18 février : Tribune commune, co-signée par le SNJ-CGT, publiée par Le Monde, "Espionnage de Fakir par LVMH : non à une justice complaisante".
- 18 mars : Meeting "La concentration des médias tue la démocratie" organisé par le collectif Stop Bolloré, à Paris
- 28 mars : "Lettre ouverte du SNJ-CGT aux candidates et candidats à la Présidentielle".
- 22 avril : Déclaration de VISA (Vigilance et initiatives syndicales antifascistes), co-signée par le SNJ-CGT, "L'extrême droite doit être battue et combattue !"
- 24 mai : "Soirée débat du SNJ-CGT sur les discours de haine : journalistes et médias, victimes ou complices ?" Salle Olympe de Gouges à Paris.
- 31 mai : CP "Racisme dans les rédactions : le SNJ-CGT lance une enquête". Le syndicat initie un travail à long terme, sur la réalité du racisme et des discriminations au sein des médias.
- 23 août : CP "Six ans de retard, ça suffit ! Le Spiil doit négocier un cadre social". Créé en 2009, le Syndicat de la presse indépendante d'information en ligne a signé en août 2016 la convention collective des journalistes. Depuis, il ne s'est toujours pas doté de classification des métiers, de grilles salariales ni de barèmes de piges...
- 3 septembre : Annonce de deux expositions photos organisées par le SNJ-CGT et la CGT des Pyrénées-Orientales, au festival Visa pour l'image, à Perpignan.
- 14 septembre : Charte pour un journalisme à la hauteur de l'urgence écologique. Celle-ci a été signée par de nombreuses rédactions et organisations de journalistes, dont le SNJ-CGT.
- 10 octobre : Tribune signée par 75 médias et organisations de journalistes, dont le SNJ-CGT, "Patrick Drahi ne nous fera pas taire!". Celle-ci revient sur la plainte déposée par le groupe Altice contre Reflets.info pour atteinte au secret des affaires et sur l'interdiction faite à ce site de publier de nouvelles informations concernant Altice.
- 12 octobre : Appel commun, co-signé par le SNJ-CGT "17 octobre 1961 – 17 octobre 2022 : 61e anniversaire, Vérité et Justice" avec rassemblement à Paris
- 13 octobre : Organisation par le SNJ-CGT et le journal Fakir, de la Nuit des superprofits, à la Bourse du Travail de Paris. Election par le public du Picsou d'Or, du meilleur superprofiteur, qui se verra attribuer un prix.
- 24 novembre : CP "Le 12 décembre, soirée du SNJ-CGT. Journalistes pigistes : s'organiser pour se faire respecter" pour annoncer la publication par le SNJ-CGT de son "Manuel des droits des journalistes pigistes", dont la sortie sera accompagnée de deux tables rondes, organisées à la Bourse du travail de Paris.

2023

- 2 mars : Présentation du "Manuel des droits des journalistes pigistes" à Lyon
- 17 mars : CP commun du Collectif national des CLP, du SNJ-CGT et de la CFDT-Journalistes "Correspondants locaux de presse : des travailleurs exploités, un statut dépassé !" pour dénoncer les pratiques de nombreux titres de presse régionale et locale, consistant à confier un travail de journaliste localier à des CLP, sous un statut précaire à l'extrême.
- 24 avril : Lancement de la section Journalistes pigistes du SNJ-CGT.
- 14 mai : Soirée de soutien au Théâtre Dejaset à Paris à Christophe Nobili, journaliste et délégué syndical SNJ-CGT au Canard Enchaîné, qui a révélé l'existence d'un emploi fictif au sein de l'hebdomadaire et sous le coup d'une procédure de licenciement pour cette raison.
- 16 mai : CP commun de l'Union départementale CGT de Seine-Saint-Denis et du SNJ-CGT "Attaque scandaleuse de l'entreprise Sèpur contre la liberté de la presse!". Celui-ci dénonce la procédure-bâillon enclenchée par Sèpur (collecte de déchets) à l'encontre de quatre médias -

l'Humanité, Le Monde, France Inter et Politis - après des révélations de ces derniers sur les pratiques de l'entreprise.

- 11 juillet : CP commun (SNJ, SNJ-CGT, CFDT-Journalistes, SGJ-FO): "Soutenons la lutte exemplaire de la rédaction du JDD!" avec pour message principal: "Monsieur Bolloré, Monsieur Lagardère, il est encore temps d'éviter le désastre. Renoncez à la nomination de Geoffroy Lejeune à la tête de la rédaction du JDD."

- 13 juillet : Appel à rassemblement lancé par des militantes et militants des droits de l'homme et le SNJ-CGT, pour protester contre la présence à Paris du premier ministre indien Narendra Modi, invité d'honneur du président Emmanuel Macron pour le 14 juillet.

- 15 juillet : CP "Besançon: assez d'acharnement contre la rédaction de Radio Bip/Média 25!" qui revient sur la condamnation d'un journaliste de ce média associatif, qui n'avait fait que son travail, en couvrant une manifestation pour la défense des retraites.

- 6 août : CP commun SNJ, SNJ-CGT et CFDT-Journalistes "Soutien à Walid Bourouis, journaliste tunisien contraint de fuir son pays, où il est menacé".

- 2 septembre : Vernissage de l'exposition annuelle organisée par le SNJ-CGT et l'UD CGT 66 dans le cadre du festival Visa pour l'image, à Perpignan.

Avec les photos de Nicolas Lee consacrée au quotidien des exilés dans les camps du littoral entre Dunkerque et Calais.

- 11 septembre : tribune parue dans Les Échos, "Pérennisons et développons l'audiovisuel public", signée par des organisations syndicales, dont le SNJ-CGT et la CGT Spectacle, des organisations professionnelles, des sociétés d'auteurs et des associations de l'audiovisuel et du cinéma. Celle-ci prolonge la lutte entamée il y a plus de 18 mois, pour un financement pérenne de l'audiovisuel public, à la hauteur de ses missions.

- 20 septembre : CP SNJ, SNJ-CGT, CFDT-Journalistes et SGJ-FO: "Atteinte au secret des sources d'une journaliste de Disclose : appel à la mobilisation ce mercredi 20 septembre à 18h30 à Paris". Appel à rassemblement.

- 23 septembre : Des marches unitaires contre les violences policières, contre le racisme systémique et pour les libertés publiques. Le SNJ-CGT appelle à participer à ces marches partout en France.

- 3 octobre : CP SNJ, SNJ-CGT, CFDT-Journalistes et SGJ-FO "États généraux de l'information: pas sans les syndicats de journalistes". Celui-ci revient sur l'ouverture, aujourd'hui, des États généraux de l'information et sur les priorités qui, pour les syndicats de journalistes, doivent y être abordées.

- 11/12 octobre : exposition photos "Ukraine: Journalistes en zones de guerre". co-organisée par la FIJ, la FEJ, le SNJ, le SNJ-CGT, la CFDT-Journalistes et le Syndicat national des journalistes d'Ukraine (NUJU), en partenariat avec Audiens.

- 2 décembre : participation à l'AG de VISA (Vigilance et initiatives syndicales antifascistes)

- 7 décembre : meeting à Paris "Guerre à Gaza: journalistes tués, l'information victime

Organisé par le SNJ, le SNJ-CGT, la CFDT-Journalistes, le SGJ-FO et la FIJ

- 7 décembre : Lettre ouverte de l'intersyndicale et de la SDJ de l'AFP: "Lettre ouverte pour que nos collègues bloqués dans la bande de Gaza puissent être évacués". Celle-ci revient sur les conditions épouvantables dans lesquelles travaillent les journalistes gazaouis de l'AFP et demande aux autorités françaises de "faire d'urgence tout le nécessaire auprès des autorités israéliennes et égyptiennes pour permettre (leur) évacuation".

- 17 décembre : CP commun Reporters solidaires, FIJ, SNJ, SNJ-CGT et CFDT-Journalistes "Journalistes tués à Gaza: c'est l'information qu'on assassine".

- 17 décembre : CP "Dans l'entreprise de presse de la CGT aussi, on maltraite des journalistes".

- 18 décembre : Appel-pétition, co-signé par le SNJ-CGT, lancé par les organisations syndicales de journalistes, sociétés de journalistes, collectifs et associations "Touche pas à mes sources! La France doit garantir et renforcer la protection des sources des journalistes, pas la torpiller".

Celui-ci alerte des risques sur le respect de la protection des sources des journalistes, dans le cadre des discussions sur le règlement européen sur la liberté de la presse et des médias (European media freedom act, EMFA).

2024

- 10 janvier : participation à la soirée « Urgence écologique » à la Gaîté Lyrique à Paris

- 20 et 21 janvier : appel et participation aux plus de 150 marches organisées dans le pays, pour obtenir que la loi "immigration" ne soit pas promulguée.
- 6 février : conférence nationale de préparation du congrès à Montreuil
- 7 février : CP intersyndical SNJ, SNJ-CGT, CFDT-Journalistes et SGJ-FO "Rallongement de la prescription du droit de la presse: c'est encore une fois la liberté d'informer qu'on bâillonne!" qui dénonce un texte voté à l'Assemblée nationale allongeant de trois mois à un an la prescription pour les plaintes en diffamation ou injure, au seul bénéfice des élus nationaux ou locaux et des candidats à un tel mandat.
- 15 février : CP intersyndical SNJ, SNJ-CGT, CFDT-Journalistes et SGJ-FO "Loi de 1881 sur la liberté de la presse : la députée Violette Spillebout va proposer le retrait de l'allongement de la prescription".
- 20 février : CP des 55 signataires (dont le SNJ-CGT) de l'Appel de Paris pour Julian Assange "Rassemblons-nous le 20 février pour demander sa libération!"
- 8 mars : CP "8 mars: le SNJ-CGT appelle les journalistes à la grève féministe #UnJourSansNous".

